

DÉCRET N° 2018 – 107 DU 30 MARS 2018
portant nominations au Ministère de l'Economie
et des Finances.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
vu le décret n° 2017-506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement ;
vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
vu le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
sur proposition du Ministre de l'Economie et des Finances,
le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 21 mars 2018,

DÉCRÈTE :

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère de l'Economie et des Finances dans les fonctions ci-après :

Directeur général de la Caisse Autonome d'Amortissement :

- monsieur **Alban Bienvenu BESSAN** ;

Contrôleur financier :

- monsieur **Eric Georges YETONGNON** ;

Conseiller technique au Budget :

- monsieur **K. Latifou Franck DJIGLA**

Conseiller technique aux Affaires fiscales :

- monsieur **Jean TOBOULA**.

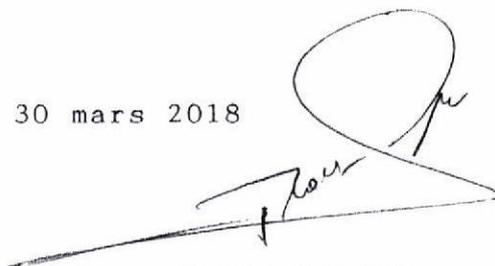
Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 30 mars 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Marie Odile ATTANASSO
Ministre Intérimaire

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 21 ; SGG 4 ; INTERESSES 4 ; JORB 1.